

République française
Département de l'Hérault

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 08 FEVRIER 2023**

Date de convocation : 02 février 2023

Membres en exercice	24
Présents	13
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

L'an Deux mille vingt-trois et le 08 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.
Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, Mme Isabelle LE GOFF, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,
Absents excusés: M. Claude REVEL, M. Jean François SOTO, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M Serge DIDELET, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT
Pouvoirs : M. Jean François SOTO à Mme Véronique NEIL
M. José MARTINEZ à Mme Martine BONNET
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (annule et remplace la délibération 2023-09)

Agissant conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.5214-I et suivants et L.5211-6 alinéa I,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L.2312-I et D2312-3,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale,

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 préalable au vote du Budget primitif 2023,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le : .../.../2023
et publié ou notifié le : .../.../2023

Note brève et synthétique du Rapport Orientation Budgétaire 2023 (ROR) Comité Syndical du 08/02/2023

1/ Compte Administratif au 31/12/2022

Le compte administratif arrêté au 31/12/2022 se solde par :

- Un excédent de fonctionnement de 922 651.01€
- Un excédent d'investissement de 39 436.55€

Fonctionnement

Le compte administratif arrêté au 31/12/2022 se caractérise en fonctionnement par une exécution des recettes supérieures aux prévisions.

Ce qui a permis de faire face à des dépenses imprévues, et associée à une gestion maîtrisée des dépenses, de maintenir un excédent de fonctionnement dans un contexte de crise économique.

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont exécutées à **105%** des inscriptions budgétaires.

¼ des ressources du SCH sont des ressources propres.

Elles sont principalement constituées par les :

- Produits des services (reprise de matériaux, ventes, prestations à des tiers)
- Soutiens des Eco-Organismes

Evolution des ressources propres du SCH 2018/2022

Evolution	Reprise matériaux	Vente	Prestation service	Soutien Eco organisme
CA 2018	551 110	121 658	304 870	884 177
CA 2019	545 033	155 221	320 956	1 223 709
CA 2020	334 115	124 699	300 905	921 537
CA 2021	712 952	179 360	392 357	1 197 838
CA 2022	849 107	139 471	375 218	1 138 482

Les recettes liées à la reprise des matériaux sont supérieures aux prévisions (+200 000€) en raison de prix de reprise des matières premières élevés jusqu'au 3^{ème} trimestre 2022 et à une recette ponctuelle liée une régularisation des tonnages de cartons 2021 sur l'exercice 2022.

Les ventes de produits et les prestations de service sont supérieures aux prévisions en raison du décalage dans le temps de la fermeture des DGV (déchèteries gros véhicules) prévu initialement au 01/01/2022.

Les soutiens des Eco organismes sont légèrement supérieurs à la prévision en raison de soutiens d'Eco mobilier plus importants.

L'exercice 2022 se caractérise par des recettes ponctuelles et imprévues (268 000€) telles que des remboursements assurances liés aux sinistres camions, un remboursement URSSAF, le solde subvention CODEC ou encore des cessions de biens.

Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont exécutées à **97%** des inscriptions budgétaires (hors dépenses imprévues et reprise anticipée des résultats) dont :

- 96% sur le chapitre 011 charges à caractère courant
- 99% sur le chapitre 012 charges de personnel

Le compte administratif 2022 arrêté au 31/12/2022 est marqué par :

- une inflation élevée impactant l'ensemble du budget et qui se traduit notamment par des révisions de prix de marché importantes
- une crise énergétique avec des prix élevés du carburant (+150% par rapport à 2021)
- des problèmes d'approvisionnement de matières premières et de délais de livraison
- des dépenses imprévues liées à l'épisode pluvial du printemps 2022 et à des sinistres importants survenus sur deux camions nécessitant de la location le temps des réparations
- la maîtrise des autres dépenses courantes tels que les fournitures de petits équipements, l'entretien des matériels roulants (hors sinistre) et non roulants grâce au renouvellement des équipements ou encore l'entretien terrains /bâtiments /voirie /réseaux.

En légère diminution par rapport à la prévision de 2021 (-0.26%), les charges du personnel s'exécutent à 99.8% des prévisions budgétaires (hors DM).

Les mouvements de personnel (décalage de l'embauche d'un technicien informatique, DGS en moins dans l'attente de son recrutement) ont permis de compenser l'augmentation des charges liées au dégel du point d'indice (+3.5%), ainsi que le complément de renfort administratif lié aux badges. La prévision en dépenses imprévues (50 000€), prévue pour le décalage de la fin des déchèteries gros véhicules, le complément renfort administratif, le recours à l'intérim, n'a pas été activée.

Investissement

Dépenses

Les dépenses réelles d'investissement sont exécutées à **42%** des inscriptions budgétaires.

Elles sont principalement composées :

- des études (dossier de demande d'autorisation de l'ISDND, l'étude du schéma de collecte et tarification incitative, l'assistance à maîtrise d'ouvrage SEMOP, ...)
- de la réception de 4 camions commandés en 2020 et 2021
- de l'acquisition de divers équipements tels que des débitmètres, aérotherm et pièces détachées pour la chaudière ; des colonnes aériennes, enterrées, semi-enterrées, un godet, des filets, des pompes, ou encore des bâches incendie...)
- de la réalisation de travaux d'exploitation de nos sites (ISDND, plateforme de compostage) affectés directement au chapitre 21 car réalisés sur l'exercice
- du projet d'informatisation des déchèteries
- de l'amélioration des équipements informatiques (renouvellement annuel, amélioration du réseau, achat d'un routeur).

L'exercice 2022 est marqué par :

- des projets suspendus tels que :
 - o L'extension des bureaux ou l'acquisition de colonnes en lien avec les réflexions sur l'étude du schéma de collecte et tarification incitative
 - o La déchèterie inversée de Clermont l'Hérault en lien avec les problématiques autour du foncier et du Ronel
- Des projets décalés tels que :
 - o La modernisation de la plateforme de compostage dont la réflexion doit être reprise compte tenu des nouvelles opportunités sur ce secteur d'activité
 - o La déchèterie professionnelle d'Aspiran au regard du montant majoré des travaux

Enfin, les travaux de l'ISDND, prévus initialement sur 2022, ont été décalés sur 2023 en raison du décalage du calendrier de l'enquête publique et des problématiques du taux d'usure limitant les opportunités d'emprunt à taux fixe en 2022.

La fin de l'exercice est marquée par un excédent important lié au décalage des projets d'investissement.

Recettes

Les recettes réelles d'investissement sont exécutées à **41%** des inscriptions budgétaires et se composent principalement de :

- 65 294€ Refacturation des colonnes enterrées et semi-enterrées
- 96 020€ Solde Appel à Projet CITEO 2019 et 2020
- 284 107€ FCTVA

Restes à Réaliser 2022 (RAR)

Le solde des Restes à réaliser 2022 (RAR) est de :

1 128 780.35€ Dépenses

46 305.50€ Recettes

Soit un solde déficitaire de 1 082 474.85€

Balance prévisionnelle

L'exercice 2022 se solde par un résultat global de clôture de 2 338 646.02€.

Le prévisionnel d'affectation des résultats, intégrant les RAR, fait apparaître un besoin de financement de 839 725.96€.

Après couverture du besoin de financement, l'excédent de fonctionnement à affecter s'élève à 1 256 171.17€, dont une part est déjà affectée en dépenses imprévues pour 400 000€ de fonds de roulement du SCH (15 jours de fonctionnement).

L'excédent « réel » de fonctionnement à affecter s'élève à 856 171.17€.

2/ PREPARATION BUDGETAIRE 2023 : FONCTIONNEMENT

Une 1^{ère} estimation des prévisions budgétaires indique :

+ 8% Recettes Réelles de fonctionnement

+ 8% Dépenses Réelles de fonctionnement (incluant les dépenses imprévues)

Recette

Les recettes de fonctionnement sont marquées par :

- la tendance baissière des prix de reprises de matériaux fin 2022
- le déplafonnement des soutiens CITEO pour l'exercice 2022 grâce à un tonnage de plastiques plus important qu'en 2021 (année de démarrage des extensions de consignes de tri qui n'avait pas permis de déplafonner la 1^{ère} année)
- l'évolution de la gestion des professionnels en déchèterie classique avec la mise en place à partir du 1^{er} janvier 2023 d'un forfait unique à 32€ par passage et l'exclusion des professionnels du BTP (notamment avec la mise en place de la REP BTP)
- le maintien de la DGV d'Aspiran en dépense et en recette
- la mise à jour des provisions en dépenses et recettes

Dépense

Les dépenses de fonctionnement sont composées par :

Les dépenses courantes marquées par :

- un contexte inflationniste (+6.3% selon la BCE) qui impacte l'ensemble du budget et qui se traduit par des révisions de prix de marché importantes
- la crise énergétique avec pour conséquence la hausse des dépenses d'électricité et de carburant
- le déploiement d'un tiers du nouveau schéma de collecte, acté en comité syndical du 16/11/22, dont l'objectif est de diminuer les tonnages enfouis
- la stabilité temporaire du montant de la TGAP liée à l'absence des refus d'EMR valorisés énergétiquement dans le cadre des extensions des consignes de tri

- le nouveau centre de tri de Saint Thibéry dans le cadre de la SPL
- la DGV d'Aspiran en dépense et recette
- les ajustements liés à l'arrêté préfectoral (dépenses supplémentaires, demandes indemnitaires)

Les dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2023, le Syndicat est composé de 91 agents dont 80 titulaires (dont 5 stagiaires et 2 en disponibilité) et 10 contractuels (dont 2 en CDI). Cela représente 86.9 équivalents temps plein.

Les 1607 heures sont appliquées au sein de la structure depuis le 1^{er} janvier 2016.

En 2023, les dépenses augmentent de 7% en raison de la répercussion de l'augmentation du point, de l'anticipation de réévaluation des échelles, de l'augmentation de l'assurance du personnel, du GVT au plus près de la réalité du Syndicat, des mouvements de personnel (recrutement DGS, retour de disponibilité, des congés maternité et parental (en dépense et recette)).

Les autres dépenses dont :

- la mise à jour des provisions en dépense et recette
- une charge de la dette en diminution en l'absence de nouvel emprunt
- une dotation aux amortissements en hausse en raison de la réception de 4 camions commandés en 2020 et 2021

Augmentation des participations Communautés de Communes

Hors participation des Communautés de Communes, le différentiel entre les recettes et les dépenses fait apparaître, avant arbitrage, un écart de 8 815 664€, soit 597 414€ en plus des participations de 2022 pour équilibrer le budget, c'est-à-dire une augmentation de 7.25%.

Après réévaluation, le différentiel entre les recettes et les dépenses s'élève à 8 546 980€, soit 328 730€ en plus des participations de 2022 pour équilibrer le budget. L'augmentation des participations des Communautés de Communes est de 4% pour 2023.

Le passage de 7.25% à 4% est possible en raison de :

- la diminution des tonnages enfouis liés à la valorisation énergétique des refus des EMR ayant pour conséquence un montant identique de TGAP par rapport à 2022
- L'atteinte des 75% de valorisation en 2022 permet de reprendre une partie de la provision de la garantie décennale de la plateforme, affectée prioritairement au complément de TGAP, et de diminuer d'un point les participations des communautés sur le budget 2023
- la stabilité de la cotisation d'assurance flotte suite à la relance du marché malgré un taux de sinistralité élevé
- le déplafonnement des soutiens CITEO

3/ PROSPECTIF 2021/2025

Plan prévisionnel d'investissement : état d'avancement

Un plan prévisionnel d'investissement, estimé à 13 500 000€, avait été chiffré à partir de 2 axes : le patrimoine existant et les opérations nouvelles.

Au 31/12/2022, 4 200 000€ ont été réalisés.

Le 1^{er} temps du mandat se caractérise par :

- un temps d'ingénierie avec la réalisation d'études telles que le modecom, le dossier de demande d'autorisation de prolongation de l'ISDND ou encore l'étude 120kg
- le renouvellement des équipements et des travaux d'exploitation de nos sites
- le projet d'extension des consignes de tri et l'entrée au capital de la SPL OEKOMED pour l'élaboration d'un centre de tri mutualisé sur l'ouest hérault

Le 2^{ème} temps du mandat sera à minima marqué par :

- la réflexion sur la tarification incitative dans le cadre de l'Etude 120kg
- des travaux sur nos sites de traitement tels que l'ISDND et la plateforme de compostage
- les investissements relatifs au nouveau schéma de collecte

L'évolution du plan d'investissement prévisionnel de 13 500 000€ à 16 500 000€ appelle à une reprise et une actualisation de celui-ci compte tenu du contexte actuel (inflation, crise énergétique) et de l'impact de la TGAP (selon hypothèse) ayant pour conséquence une diminution de notre épargne nette et limitant les opportunités d'emprunt long terme à taux fixe (taux d'usure).

Plan prévisionnel d'investissement : financement

Evolution de l'épargne nette

Entre 2019 et 2022, une augmentation générale et rapide des coûts de traitement est constatée d'une année sur l'autre.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 25% et les dépenses de 30%.

La TGAP, à elle seule est multipliée par 2, passant de 500 000€ à 1 100 000€.

Après un rebond en 2021 suite à la crise du covid, l'épargne nette est sur une tendance baissière de 2021 à 2023 sous fond de crise économique (inflation, crise énergétique, dépenses imprévues), voire quasi nulle en 2024.

L'hypothèse de travail retenue, à ce stade pour 2024, se base sur une augmentation prévisionnelle des participations des Communautés de 6% à périmètre constant. L'impact du nouveau schéma de collecte devra être évalué notamment au regard du transfert de charges entre structures.

Focus sur l'impact de la TGAP

Compte tenu des tendances fortes d'augmentation des coûts de traitement, notamment lié à l'évolution de la TGAP, la maîtrise des coûts passe par la diminution des quantités enfouies.

L'étude de réorganisation de la collecte des déchets et l'étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative ont pour objectif de passer de 206 à 120 kg/an/habitant.

Afin de mesurer l'impact de la TGAP, 3 hypothèses ont été étudiées, basées sur l'estimation des tonnages enfouis à partir des performances en kg/an/habitant :

- 1/ Maintien à 206 kg/an/hab
- 2/ Passage de 206 à 184 kg/an/hab avec le nouveau schéma de collecte
- 3/ Passage de 206 à 120 kg/an/hab avec nouveau schéma de collecte et une tarification incitative

Le nouveau schéma de collecte, acté en Comité Syndical du 16/11/2022, constitue une première étape en faveur de la diminution des quantités enfouies mais suppose de traiter des tonnages hors de l'ISDND à horizon 2026 au regard des tonnages de déchets autorisés par le nouvel arrêté préfectoral.

L'instauration d'une tarification incitative, en cours d'étude, constitue un deuxième levier permettant de compenser la hausse de la TGAP sur le mandat et de traiter des tonnages hors ISDND qu'en 2030 avec une année blanche en 2026.

Recettes d'investissement et emprunt

Le Syndicat dispose de capacités financières :

- avec des opportunités de subvention via le fond vert ou le FEDER (UE) notamment sur le projet de modernisation de la plateforme de compostage
- avec une dette qui s'éteint (-500 000€ d'annuités entre 2025 et 2026) et une bonne capacité de remboursement de la dette (3 ans en 2022)

Plan prévisionnel d'investissement : Proposition d'actualisation

Compte tenu de ces éléments énoncés ci-dessus, il est proposé de :

- prioriser les travaux de couverture et de dégazage de l'ISDND et de modernisation de la plateforme, ainsi que la mise en œuvre du scénario 3bis, soit un total de 6 250 000€ avec un financement par l'emprunt.
- décaler dans le temps et reprendre la réflexion sur les projets déchèteries inversées et extension des bureaux

4/ PREPARATION BUDGETAIRE 2023 : INVESTISSEMENT

Investissement

En 2023, les dépenses d'équipement (hors restes à réaliser 2022) s'élèvent à 3 966 219.65€ et se composent principalement de :

- l'étude 120kg avec les tranches optionnelles
- l'acquisition de terrains
- renouvellement d'une BOM et l'acquisition de colonnes OMR dans le cadre du déploiement du nouveau schéma de collecte
- travaux relatifs à :
 - o La couverture et le dégazage de l'ISDND
 - o La maîtrise d'œuvre et les travaux de modernisation plateforme de compostage (AP/CP)
 - o Le déploiement du nouveau schéma de collecte avec la commande de colonnes OMR
 - o La maîtrise d'œuvre et la reprise des désordres de la déchèterie de Montpeyroux

Epargne et recours à l'emprunt

Compte tenu des investissements prévus, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer les projets en 2023, notamment les travaux de couverture et de dégazage de l'ISDND

Le recours à l'emprunt devrait être facilité par une capacité de désendettement faible et un accès à des emprunts long terme à taux fixe en raison de la révision mensuelle des taux d'usure qui limitait les opportunités de taux fixe sur 2022

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, les élus du Comité Syndical sont invités à débattre dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.